

Députation francophone
c/o Caroline Rom
Les Chéseaux 1
2607 Cortébert

La Neuveville, le 31 mars 2011

Programmes d'occupation et d'insertion dans le cadre de l'aide sociale (POIAS) – Résultat des démarches accomplies par le Conseil du Jura bernois

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les député-e-s,

Faisant suite à votre demande pour que le Conseil du Jura bernois (CJB) se saisisse du dossier des POIAS dans le but de proposer des compétences régionales au canton, nous tenons à vous rendre compte des démarches entreprises dans ce dossier.

Le CJB est intervenu à diverses reprises sur cette question : discussions avec le Groupement d'action sociale (GAS) en 2008-2009, séance avec des représentants du SSEVT en 2009, interventions dans le cadre de nos séances annuelle 2009 et 2010 avec la SAP, lettre à la Conférence des maires du Jura bernois en 2010 et enfin séance avec le député Roberto Bernasconi le 9 mars dernier. Durant cette période, la situation a connu une évolution importante lorsque le Grand Conseil a décidé, en adoptant la révision de la LPFC, de cantonaliser les POIAS.

Le CJB a alors revu sa stratégie pour défendre les intérêts du Jura bernois en vue de la réorganisation des POIAS. Il s'est fixé les objectifs suivants :

1. **Disposer d'une région POIAS du Jura bernois, contrairement par exemple au domaine des Offices régionaux de placement (ORP) où l'organisation régionale regroupe le Jura bernois, Bienne et le Seeland.**

Résultat : bien que les recommandations de la haute école mandatée pour préparer la réorganisation cantonale soient favorables à des régions ayant une taille deux à trois fois plus grande que le Jura bernois, nous avons obtenu le soutien de la SAP pour qu'il y ait une région POIAS du Jura bernois.

2. **Elargir la palette des prestations offertes aux bénéficiaires, pour lesquels il n'y avait pas de perméabilité entre les trois services existants.**

Résultat : les bénéficiaires de prestations POIAS du Jura bernois auront accès à l'ensemble de l'offre du Jura bernois. Une collaboration est prévue avec Bienne pour élargir la palette des prestations et Regenove nous a affirmé qu'elle était favorable à un accord de sous-traitance avec Caritas Jura pour quelques places qui n'ont pas d'équivalent dans le Jura bernois.

3. **Maintenir le marché des POIAS en mains régionales contrairement à ce qui s'est passé par exemple avec l'asile dans le canton de Fribourg, où la Croix-Rouge cantonale a été évincée au profit d'une entreprise privée du canton de Zurich.**

Résultat : Regenove a son siège dans le Jura bernois et emploie du personnel habitant la région.

4. **Minimiser les conséquences pour les employé-e-s des programmes existants**

Résultat : Regenove nous a affirmé, dans la séance du 9 mars dernier, qu'elle était prête à une reprise du personnel d'encadrement des prestataires actuels, mais pas du personnel administratif.

Le CJB est conscient que certains auraient souhaité qu'il soutienne un prestataire plutôt qu'un autre. Ce n'est pas son rôle et il a toujours veillé à ne pas empiéter sur des compétences communales, tout en gardant la Conférence des maires au courant de l'évolution de la situation afin de lui laisser l'occasion d'intervenir. Le CJB a néanmoins pu s'assurer que l'équité de traitement a été respectée puisque l'ensemble des acteurs du dossier, en particulier les communes-sièges et les organisateurs des POIAS, ont été invités à une séance d'information organisée par la SAP le 17 décembre 2009. Les mêmes ont également eu la possibilité d'intégrer le groupe de suivi mis en place par le canton, ce qui n'a pas suscité un intérêt marqué de leur part.

Du point de vue du CJB, la demande de la Députation pour que le CJB se saisisse du dossier afin de proposer des compétences régionales peut être considérée comme réalisée, ainsi que nous l'avons constaté lors de la réunion du 9 mars à laquelle M. Bernasconi a participé. Nous restons toutefois à disposition durant la phase de mise en oeuvre au cas où vous auriez besoin de l'appui de notre conseil sur des points particuliers, sachant que les décisions stratégiques sur lesquelles le CJB a son mot à dire sont prises et que les détails opérationnels sont à régler directement avec la SAP.

En vous souhaitant bonne réception de notre courrier, nous vous prions d'agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les député-e-s, nos salutations distinguées.

Conseil du Jura bernois

Le président :

Le secrétaire général :

Willy SUNIER

Fabian GREUB

Annexe : lettre à la SAP

Copies : SAP, communes ayant interpellé le CJB sur le sujet, SSEVT, GAS, CSP